

PROCES-VERBAL
SEANCE DU 20 JANVIER 2023

PRESENTS : BAILLY Robert, CHEVALIER Roger, ECOCHARD Nathalie, GRAND Sylviane, GRZASLEWICZ Patrick, LORY Fabien, SIMERAY Charlène

ABSENT(S)/EXCUSE(S) : GAGNEUX Nathalie (procuration à Robert BAILLY), GROS Pascal, SIXDENIER Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE : ECOCHARD Nathalie

Ordre du jour :

Aucune observation n'étant formulée sur le compte-rendu du conseil municipal du 14 octobre, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Urbanisme

- **Point concernant les dossiers d'urbanisme**

Nom et Prénom	Adresse	Demande
GODARD Annabelle	rue Champ Philippe	CUb
GRAND Christophe	7 grande rue	CUb
PERREAUT Gérald	23 Petit Relans	Reprise couverture piscine
CHEVALIER Roger	3 petit Relans	CUb

- **PLUi**

Le Conseil Municipal accepte le transfert de la compétence planification en matière d'urbanisme à l'échelle intercommunale.

Cette gestion au niveau intercommunal permettra d'avoir une approche cohérente sur tout le territoire en matière d'urbanisme. Les coûts de création de ce document seront mutualisés.

Ce transfert n'impacte pas le pouvoir du maire en matière de droit des sols et ce dernier reste seul signataire des autorisations d'urbanisme.

- **Location 2023 des terrains communaux (délibération n°1)**

Vu la parcelle communale section ZD n° 64 : 1ha 95a 00ca

Vu la parcelle communale section ZB n° 79 : 1ha 41a 68ca

Le Conseil Municipal décide de louer pour l'année 2022 :

- la parcelle ZD n° 64 à Monsieur Éric BRETIN domicilié à Desnes
- la parcelle ZB n° 79 à Monsieur Fabien BLANC domicilié à Relans ;

Travaux

- **Point concernant les travaux de la salle des fêtes**

Le Conseil Municipal prend acte des 2 plus-values concernant le lot charpente : 4 127,92 € H.T. et 1 971,04 € H.T. concernant des poutres vétustes à changer.

Les travaux ENEDIS seront prochainement réalisés afin de transformer le compteur actuel monophasé en triphasé 36kva.

Le Conseil Municipal accepte le devis pour le lot de réfection des façades d'un montant de 20 200 € H.T. qui sera réalisé par la SARL PRO-ISO.

Prochaine réunion de chantier : lundi 30 janvier à 11h

- **Logement communal : chauffage**

Sur les 4 logements de l'ancien presbytère, 2 ont été équipés en chauffage électrique à la place du chauffage gaz citerne.

Le conseil municipal réfléchit à la solution la plus performante pour les 2 logements encore équipés en gaz. Voir au prochain conseil municipal.

- **Point concernant le site internet en cours de création**

Travail en cours sur le site internet.

Communauté de communes et syndicats

- **Point sur les derniers comptes rendus**

Un point est fait sur les derniers comptes rendus des réunions de la Communauté de communes et des syndicats.

- **CCBHS : mutualisation du matériel**

La CCBHS souhaite faire un inventaire du matériel disponible sur les communes afin de permettre de solliciter en cas de besoin du matériel à d'autres communes : barrières de sécurité, panneaux de signalisation ... etc ...

Questions et informations diverses

- **SICTOM : désignation d'un délégué**

Roger CHEVALIER est nommé délégué au SICTOM à la place de Éric CERCLEY

- **Garant bois : désignation d'un garant**

Régis GRAND est nommé garant à la place de Éric CERCLEY

- **Famille Ukrainienne : retour**

Une participation financière est sollicitée à la Préfecture mais aucune aide ou participation n'a été versée à la commune pour l'instant.

L'électricité s'élève à 200 € par mois durant la période hivernale, l'eau à 30 € environ par mois...

Le point sera abordé lors du prochain Conseil Municipal.

- **Vœux**

Compte-tenu de l'absence de salle, aucune cérémonie ne sera organisée.

- **Fleurissement : compte-rendu de la visite**

Le jury régional des « Villes et villages fleuris » a dressé un compte-rendu plutôt critique du travail effectué. Il faut verser une cotisation afin d'adhérer au label. Il est ainsi décidé de se retirer du label « Villes et villages fleuris » à compter de l'année 2023.

- **Adhésion Jurabsolu**

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion à Jurabsolu pour 2023. Cotisation de 30 €.

Le Conseil Municipal a pris connaissance ou décidé des points suivants :

- Une note a été distribuée aux habitants concernant le délestage électrique et l'application ECOWATT.
- Les nouveaux tarifs du SICTOM : 127 € pour 1 ou 2 personnes et 214 € pour plus de 2 personnes.

- L'estimation annuelle du nombre d'habitants effectuée par l'INSEE porte à 349 le nombre d'habitants.
- Le lot de douglas est attribué à Robert BAILLY pour la somme de 600 €.
- **BUDGET 2023** : les travaux d'investissements qui seront inscrits au budget 2023 sont la salle des fêtes, la chaudière de la mairie-école, le chauffage des 2 derniers logements.
- Une intervention de débroussaillage sera réalisée par l'ONF avant de planter la parcelle 1 (238 € H.T. de débroussaillage)
- 2 épicéas sont à abattre à proximité de l'ancien presbytère
- Le Conseil Municipal accepte le devis de la société DELARCHE pour réaliser un bicouche pour stabiliser les accotements dans certains virages
- Pas de fossé à inscrire au programme de curage pour 2023

Séance levée à 21h54

Le prochain conseil municipal aura lieu le 17 mars 2023 (sous réserve)

Le Maire,
Robert BAILLY

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2023

Numéro	Objet
01	Location des parcelles communales section ZD n° 64 : 1ha 95a 00ca et section ZB n° 79 : 1ha 41a 68ca